

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05

2024

48

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 juin 2024
Convocation du : 06 juin 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Demande de subvention auprès du Département et de la DRAC pour la restauration de l'atlas du cadastre dit « napoléonien »

Présents : Caroline Terrier, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Catherine Barcellino.

Représentés :

Sergio Mancini a donné procuration à Caroline Terrier
Lionel Chevrolat a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie BreLOT a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Patrick Tholon
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents :

Gilbert DebarD, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de séance :

Valérie Berger

Le rapporteur rappelle que la commune a fait l'objet d'une inspection de ses archives communales le 18 janvier 2024.

Il est ressorti de cette inspection l'état dégradé de l'atlas du cadastre dit « napoléonien » daté de 1834. Une restauration de cet ouvrage est donc nécessaire.

Après une mise en concurrence et une validation par la direction départementale des archives de l'Ain des techniques de restauration proposées par les prestataires sollicités, il convient d'attribuer le marché à l'atelier Thiollière.

Il convient à présent de solliciter les aides proposées par le département et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour soutenir financièrement cette opération.

POUR LA RESTAURATION DU CADASTRE

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	1 863,92 €	20 %
Subvention – Département	4 193,82 €	45 %
Subvention – DRAC	3 261,86 €	35%
TOTAL	9 319,60 €	100 %

POUR LA NUMERISATION DU CADASTRE

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	82.40 €	20 %
Subvention – Département	185.40 €	45 %
Subvention – DRAC	144.20 €	35%
TOTAL	412.00 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de restauration et de numérisation à l'atelier Thiollière

ADOPTE les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Carrière

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost